



NOTE 1

INFORMATION INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription à la restauration scolaire est réservée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent

Un formulaire d'inscription vous est remis à la fin de l'année scolaire afin de calculer un effectif prévisionnel pour la rentrée suivante, celui-ci doit être obligatoirement retourné au service périscolaire.

Le formulaire d'inscription qui vous est remis est à compléter selon les cas suivants :

- L'enfant déjeune tous les jours de l'année scolaire : il est inscrit pour tous les jours de l'école.
- L'enfant déjeune certains jours en fonction du planning de travail de ses parents : si le planning est régulier, l'inscription est valable pour toute l'année.
- L'enfant déjeune exceptionnellement : il est nécessaire d'envoyer un mail ou un s.m.s à chaque changement.
- L'enfant ne déjeune jamais

Pour les inscriptions occasionnelles ou pour tous changements d'inscription vous devez :

- **Par téléphone aux horaires suivants :
9h à 11h et de 14h à 15h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi.**
- **N° de téléphone (aux horaires ci-dessus) : 02.47.30.81.21**
- **Courriel : Mme FESNEAU : mairiedepoce.resto@orange.fr**
- **Au 07.85.30.75.01.**
- **Le sms et les messages par courriel feront foi s'ils sont envoyés dans les temps.
Aucune réponse ne sera envoyée sauf cas exceptionnel.**

Afin d'être pris en compte, les renseignements doivent nous parvenir, **avant le vendredi 9h pour la semaine suivante** et dans tous les cas **j-1 avant 9h suivant le jour d'école demandé.** (Hors week-end et mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires)

Pour rappel annulation de repas le jour même :

Votre enfant est régulièrement inscrit mais ne peut pas venir déjeuner au restaurant scolaire (cas de maladie par exemple).

Il faut prévenir le service périscolaire de son absence au :

07.85.30.75.01 SMS OU LAISSER UN MESSAGE

02.47.30.81.21 de 8h30 à 11h et de 14h à 16h.

Le repas du 1^{er} jour d'absence ne pourra être annulé et sera facturé.

RAPPEL : LES PARENTS QUI SOUHAITENT COMMUNIQUER DES INFORMATIONS CONCERNANT LA RESTAURATION DOIVENT LE FAIRE SOIT :

- *Après du personnel de garderie.*
- **ET NON AUX ENSEIGNANTS.**

Fonctionnement du service restauration :

Les enfants des classes maternelles sont servis à table.

Un self-service est mis en place pour les élèves des classes primaires.

Le menu peut être adapté :

-Soit sans porc.

(Seul l'élément avec du porc peut être modifié par un élément de substitution.)

-Soit végétarien

PAI :

Pour certains enfants rencontrant des problèmes d'allergie, un Plan d'Accompagnement Individualisé peut être mis en place.

Les parents doivent fournir un certificat médical émis par un allergologue, à la Directrice de l'école, qui se charge de déclencher le processus avec le médecin scolaire.

La société de restauration propose, avec un surcoût pour les familles, des plats « Natama » sans gluten, sans lactose et sans allergènes.

Ces plats « Natama » sont fabriqués par une société sous-traitante qui possède une cuisine adaptée à l'élaboration de ces repas.

Une trousse avec le protocole et les médicaments est demandée pour le service périscolaire.

Nous pourrions accepter l'enfant SEULEMENT si nous avons la trousse dans notre service.



Le service périscolaire (cantine et garderie) est fermé les jours non scolarisés



NOTE 2

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE



Horaires d'ouvertures : **de 7h15 à 8h35 et de 16h30 à 18h15 lundi, mardi, jeudi et 18h le vendredi.**

N° de téléphone : **07.85.30.75.01**

Courriel du service périscolaire : **mairiedepoce.perisco@orange.fr**

L'inscription à la garderie périscolaire est réservée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les enfants doivent être repris dès que le ou les parents finissent de travailler.

La garderie est un service rendu par la commune qui est payant.
Elle a pour but d'accueillir les enfants le matin dont les parents travaillent et qui n'ont pas de solution de garde avant l'heure d'entrée à l'école.
Le soir, les enfants rejoignent la garderie en attendant le retour (du travail) des parents.
Ce temps ne doit pas être un choix des enfants.
Elle ne peut être considérée comme un centre de loisirs et les agents n'ont pas vocation à remplacer les baby sitter.
Les parents récupèrent les fratries entières dès leur travail terminé.

Le formulaire d'inscription qui vous est remis est à compléter en fonction du planning de travail des parents.

A chaque séance de garderie, une liste d'appel est établie, l'enfant est alors noté présent.
Un enfant non inscrit préalablement peut également fréquenter la garderie :

- Il vous sera alors demandé de prévenir par mail ou par s.m.s (mairiedepoce.perisco@orange.fr) ou par sms.

Merci de prévenir par écrit ou téléphone :

- Si l'enfant ne vient pas alors qu'il est inscrit,
- Si une personne occasionnelle vient chercher l'enfant : préciser son nom et son prénom, **cette personne devra se munir d'une pièce d'identité.**
- Si vous avez un retard ou un imprévu.
- Si plusieurs retards sont constatés, une majoration de tarif sera imputée sur la prochaine facture.



NOTE 3

POUR LA FACTURATION SERVICES PERISCOLAIRES

TARIFS MUNICIPAUX EN VIGUEUR DEPUIS LE 01 OCTOBRE 2023

Garderie Périscolaire :

- Séance du matin et du soir : 0.40 € le ¼ d'heure pour les enfants de maternelle.
- Séance du matin et du soir : 0.50€ le ¼ d'heure pour les enfants de primaire.

CMIS du soir :

- Tarif garderie périscolaire.

Cantine

- Repas enfants : 3.50 €.

La restauration scolaire, la garderie périscolaire et le CMIS sont des services municipaux et font l'objet d'une facturation mensuelle.

La facture est éditée en début de mois concernant le mois précédent.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer durant l'année scolaire.

Toute réclamation sur cette dernière sera recevable dans les 10 jours qui suivent son envoi.

Elle est à régler **à date échéance** :

- Soit par règlement sécurisé internet en se connectant à l'Espace Citoyens Premium : <https://amboise.espace-famille.net>. **Si vous n'avez pas d'identifiant vous permettant de vous connecter à votre espace personnel merci d'envoyer un mail à l'adresse : ej.ccva@cc-valdamboise.fr en précisant votre nom, celui de vos enfants et votre adresse mail.**
- Soit par prélèvement automatique en contactant Mme CLIQUEBAULT qui gère la facturation.
- Soit directement **à la CCVA** pour les espèces et les chèques établis à l'ordre du **SGC de Loches**

Tout changement d'adresse pour la facturation doit être notifié

à Mme CLIQUEBAULT ou par mail à : facturationperiscopoce@orange.fr

Si des parents rencontrent des difficultés financières, l'Adjointe au Maire, en charge des Affaires Scolaires et Périscolaires est à leur disposition pour étudier leur dossier (contacter la mairie).

